

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE MUR DE BRETAGNE**

**COMMUNE DE MERLÉAC
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, et le premier avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le 27 mars 2021 s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur CARRÉE Joël, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. CARRÉE Joël, LEMOINE Gervais, MME. LEMOINE Virginie M Le COOÉDIC Christian, MMES LUCAS Isabelle, BALAVOINE Nadine, GUILLEMIN Séverine MM MOIGNO Patrick, HAMON Patrick MMES MORAND Jennifer, DAUNY Odile,

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme MORAND Jennifer

Délibération n° 2021 IV -7

Plan Départemental des itinéraires de randonnées : PDIPR

Mr le Maire soumet au conseil municipal le courrier du président du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés

- *VU le code des Collectivités Territoriales ;*
- *VU l'article L361-1 du CODE de l'environnement relatif au plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée*
- *Vu la proposition d'inscription d'itinéraires de randonnées au PDIPR par le Département*

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

1. Emet un avis favorable à l'inscription d'itinéraires de randonnées figurant au plan au plan annexé (itinéraires à inscrire)
2. Approuve l'inscription au PDIPR des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant au plan annexé (chemins ruraux à inscrire) et y autorise le passage du public)
3. S'engage à
 - Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
 - Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
 - Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée.
 - Informer le Conseil Départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits
- 4 Autorise M Le Maire, en tant que besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription

Délibération n° 2021- IV-8

Modification du tableau des effectifs

Le Maire signale au Conseil Municipal que l'ATSEM a fait valoir ses droits à la retraite au 09 Mai 2021 et qu'il convient de pourvoir à son remplacement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide

La création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} juin 2021

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'agent polyvalent aux affaires scolaires

S' il ne peut être pourvu par un fonctionnaire , es fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l' article 3 et suivant de la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984.Il devra justifier d' une expérience professionnelle dans le secteur des affaires scolaires .La rémunération sera calculées par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d' adjoint technique territorial

Il en résulte une modification du tableau des effectif comme suit :

SERVICE	GRADE	SITUATION	Durée hebdomadaire De service	Emploi Occupé
PERSONNEL DE DROIT PUBLIC				
ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Vacant	25 h	Secrétaire de mairie
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	T	35 h	Services techniques : voirie/espaces verts/bâtiments
TECHNIQUE	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	T	35 h	Services techniques : voirie/espaces verts/bâtiments
SCOLAIRE	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Vacant à compter du 09/05/2021	35 h	ATSEM, garderie et entretien de la garderie
SCOLAIRE	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	T	17 h 15	Cantinière- entretien des locaux
SCOLAIRE	Adjoint spécialisé principal de 1 ^{ère} classes des écoles maternelles	CDD jusqu'au 30 avril 2021	35h	ATSEM, garderie et entretien de la garderie
SCOLAIRE	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Vacant	35h	ATESEM garderie et entretien de la garderie

Délibération n°2021-IV- 9

Admissions en non-valeur

Le Maire présente :

Le trésorier de Loudéac nous a adressé un état d'admission en non-valeur. Les sommes proposées sont les suivantes : 1531.17 €

Il est proposé d'admettre en non-valeurs la somme ci-dessus et d'imputer les dépenses correspondantes aux budgets correspondant aux articles 6541

Il est proposé au conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°2021 IV-10

PLUI : délégation du droit de préemption urbain

Mr le Maire présente :

Le Conseil Communautaire de Loudéac Communauté-Bretagne Centre, réuni le 9 mars 2021, a instauré un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones U et UA du plan local d'Urbanisme intercommunal, opposable à compter du 19 mars 2021.

Le champ d'application du droit de préemption excédant les compétences statutaires obligatoires, optionnelles et facultatives de l'intercommunalité, le Conseil Communautaire a souhaité déléguer aux communes, chacune pour le territoire qui la concerne, l'exercice de ce droit de préemption simple sur les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ et AUza.

Vu les articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L.211-1 et suivants et L213-3 du Code de l'Urbanisme

Vu la délibération en date du 9 mars 2021 du Conseil Communautaire de Loudéac Communauté-Bretagne Centre relative au droit de préemption urbain dans les zones U et AU à vocation résidentielle ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Merléac d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

Après en avoir délibéré, Le conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE ;

D'accepter la délégation par Loudéac Communauté-Bretagne centre au profit de la commune de Merléac, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ, AUza

<i>Délibération n°2021 IV 1</i>	<u><i>Plan Départemental des Itinéraires de Randonnées : PDIPR</i></u>
<i>Délibération n°2021 IV 2</i>	<u><i>Modification du tableau des effectifs</i></u>
<i>Délibération n°2021 IV 3</i>	<u><i>Admissions en non-valeur</i></u>
<i>Délibération n°2021- IV 4</i>	<u><i>PLUI : délégation du droit de préemption</i></u>

SIGNATURES DES PRÉSENTS

SEANCE DU 17/02/2021

ELUS	SIGNATURES DES PRESENTS	MOTIF D'ABSENCE DE SIGNATURE
CARRÉE Joël		
LEMOINE Gervais		
LEMOINE Virginie		
LECOUEDIC Christian		
LUCAS Isabelle		
BALAVOINE Nadine		
DAUNY Odile		
GUILLEMIN Séverine		
MOIGNO Philippe		
HAMON Patrick		
MOIGNO Philippe		
MORAND Jennifer		